

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Août

PROTECTORAT ILLUSOIRE

Oui, c'est bien un protectorat illusoire celui que nous exerçons à Madagascar, où cependant un traité en bonne et due forme nous donne le droit, sinon de parler en maîtres, du moins de faire prévaloir notre influence.

Cette île africaine, aussi grande que la France, la Belgique et la Prusse rhénane réunies, vaut cependant bien la peine, ce nous semble, que nous nous en occupions et que nous y défendions nos intérêts, d'autant plus qu'elle renferme de nombreuses ressources au point de vue industriel et commercial. Aussi les Anglais qui ne l'ignorent pas, font tout ce qu'ils peuvent pour nous aliéner la population afin d'arriver un jour à nous supplanter.

M. de Mahy qui connaît parfaitement la question s'exprimait naguère ainsi à ce sujet :

« A force de laisser croire, disait-il, au soi-disant gouvernement howa qu'il peut tout se permettre impunément contre la France, il se permet tout en effet. Les avances infligées à notre résident général ne se comptent plus. Les insultes, les voies de fait contre son escorte militaire, l'assassinat de nos nationaux, le pillage de leurs biens, les violences, les sévices de toutes sortes sont passés à l'état d'habitude. Voilà la situation à Tananarive et dans la province d'Emirne, sous l'action directe du gouvernement howa et sous les yeux de notre résident général. Le représentant de la France, les soixante ou quatre-vingts soldats français de son escorte, le personnel de la résidence, nos nationaux établis dans la région, réduits à l'état d'otages, puissent-ils ne pas payer de leurs têtes nos faiblesses et l'engouement inconsidéré de nos méthodistes en faveur des Howas ! »

Ce n'est pas tout ; enhardis par cette poli-

tique de laisser faire — la plus funeste de toutes à l'égard de ces populations parce qu'elles la prennent pour de la faiblesse — les Howas poussent l'audace jusqu'à nous provoquer et nous insulter sur le territoire de Diego-Suarez, qui est placé sous notre protection directe et où nous possédons un établissement militaire.

C'est ainsi qu'on les a vus plus d'une fois incendier les forêts, arrêter nos courriers et dépouiller nos colons et nos sujets malgaches.

Pourquoi cette patience et cette longanimité ? Pourquoi tolérons nous ces insultes et ces déprédations de la part de ces indigènes dont les mœurs sauvages en font une peuplade dangereuse et en quelque sorte rebelle à la civilisation ?

Nous n'avons aucun intérêt à les ménager ; au contraire, puisqu'ils pactisent avec l'Angleterre contre nous et que, suivant les conseils des ministres protestants soudoyés par la Grande-Bretagne, ils s'efforcent par tous les moyens de combattre notre influence.

On ne s'explique pas que nous nous abstenions d'agir et de prendre les mesures que comporte cette situation. Aucune puissance européenne ne nous gêne à Madagascar, sinon les Anglais qui, bien qu'ils aient reconnu nos droits sur cette grande île, n'en continuent pas moins à nous faire une sourde opposition. Mais, à vrai dire, nous n'avons réellement en face de nous que les Howas. Or, que sont les Howas ? Une peuplade d'un million environ d'individus d'origine malaise, qui ont réussi à s'implanter dans le pays et à soumettre à leur domination quatre millions de malgaches qui constituent la population indigène.

Cette population, fatiguée des exactions et des déprédations commises par les Howas ne demande qu'à en être délivrée. Elle nous remercierait certainement si nous entreprenions une campagne tendant à ce résultat, car elle ne nous est pas hostile, au contraire.

ne immaculée. Mais tout est mystère en elle. Ah ! je serais trop heureuse si elle était ma fille ! mais alors ! Ce ne serait pas le hasard qui l'aurait jetée sur ma route ? Elle saurait donc ?... Qui le lui aurait dit ?... son père !... oh ! mon Dieu je ne peux plus supporter cette incertitude. Prenez pitié de ma misère.

Depuis son retour, Mme de Kéralain n'avait pas rendu à l'abbé Leclerc sa visite habituelle ; elle ne pouvait s'en faire accompagner par Cécile et hésitait à laisser celle-ci, seule pendant plusieurs heures, exposée aux discours effrontés de M. de Maloy ; mais un matin, ce dernier annonça son projet de passer toute la journée à la chasse et Mme de Kéralain résolut d'en profiter pour se rendre à la ville. Elle embrassa tendrement Cécile qu'elle laissa au salon, au milieu de ses livres, de son piano et de sa tapisserie.

A peine Cécile fut-elle seule qu'elle se prépara à saisir cette occasion si impatiemment attendue, pour explorer l'aile gauche du château, dans laquelle était située la chambre du marquis assassiné.

Dès le lendemain de son arrivée, elle avait remarqué un long corridor sombre qui aboutissait au grand vestibule d'entrée, et se terminait à l'autre extrémité, par une porte toujours fermée. Jamais personne ne s'aventurait dans ce corridor.

La veille, Cécile, réveillée dès la pointe du jour, et ne pouvant contenir son agitation, était descendue pour une promenade matinale : en arrivant dans le vestibule, qui était encore plongé dans la plus complète obscurité, elle avait entendu un léger bruit du côté du corridor et avait entrevu un

Il nous semble qu'il ne nous serait pas plus difficile de mettre les Howas à la raison que Behanzin et ses Dahoméens, que le général Dodds a soumis.

On a parlé d'annexer Madagascar : c'est une question qui demande à être sérieusement examinée et qu'il serait imprudent de résoudre à la légère.

Mais si, pour le moment, on ne saurait songer à l'annexion, il est possible de prendre une attitude plus énergique, et de faire comprendre aux Howas que nous sommes fermement résolus à ne plus supporter leurs affronts.

Nous ne pouvons, en effet, rester dans la situation ridicule — nous dirions volontiers honteuse — qui nous est faite dans ce pays.

Une grande nation comme la France ne doit pas tolérer qu'une poignée de sauvages puisse faire contrepoids à son influence et la mettre en quelque sorte en échec. Avec des adversaires comme les Howas il n'y a ni à discuter ni à garder des ménagements ; il faut agir avec énergie, car ils ne s'inclinent et ne désarment que devant la force. Or, jusqu'alors, nous avons trop temporisé ; nous avons fait preuve de trop de patience et de clémence. Cette attitude a été prise pour de la faiblesse ; il faut en charger promptement et frapper un grand coup.

C'est à ce prix seul que nous parviendrons à rétablir notre autorité et à faire respecter nos droits, trop longtemps méconnus.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Le mouvement préfectoral

Paris, 25 août.

Le *Journal* raconte que M. Casimir-Périer a manifesté ce matin son profond étonnement en voyant reproduit dans les journaux d'aujourd'hui, un futur mouvement préfectoral dont il n'avait aucune connaissance.

Nous croyons savoir, ajoute le *Journal*, que ce matin le président de la République a téléphoné à Paris pour être renseigné exactement sur la

étroit rayon de lumière filtrant sous la porte mystérieuse.

Vite, elle s'était cachée derrière la portière, qui décorait le bas de l'escalier, et avait attendu, en proie à la plus vive anxiété, l'événement qui allait se produire. Un instant après, Mme de Kéralain, un flambeau à la main, en franchi le seuil, la referma et en retira la clef, puis, s'avancant avec précaution, elle entrait au salon, où Cécile l'entendit ouvrir et fermer les tiroirs d'un petit meuble sans caractère, un de ces meubles qu'on rencontre partout, dans lequel elle serrait ses lettres et son ouvrage. Cécile en conclut, non sans étonnement, qu'elle cachait en ce lieu, la clef dont elle venait de se servir. La jeune fille n'en demanda pas davantage et remonta chez elle sur la pointe des pieds. Mme de Kéralain ne s'était pas aperçue de sa présence.

Dans le cours de la journée qui suivit, Cécile avait collectionné toutes les clefs dont elle avait pu s'emparer sans être remarquée, et avait trouvé moyen de les essayer au meuble en question. Oh ! bonheur ! l'une d'elles s'adaptait à la serrure, et Cécile avait complété son expérience quand la peur d'être surprise lui en fit remettre la suite à un moment plus opportun.

L'absence de Mme de Kéralain lui offrait une occasion qu'elle ne retrouverait sans doute pas.

Elle se mit donc en devoir d'agir immédiatement. Tremblant de tous ses membres, elle s'avança vers le meuble et fit tourner la clef sans rencontrer la moindre résistance, mais quand la porte fut ouverte, elle éprouva la déception la plus cruelle. Le meuble était vide et les tiroirs — vrai-

source de cette nouvelle. Il lui a été répondu par le ministère de l'Intérieur qu'aucune information n'avait été donnée sur le mouvement en préparation par le service chargé des rapports avec la presse. L'indiscrétion, si elle a été commise, l'aurait donc été dans les bureaux. On nous assure qu'une enquête à ce sujet est ouverte au ministère.

Paris, 25 août.

Le journal *la Liberté* publie la note d'allure officieuse suivante, qui tend à corroborer la version du *Journal*, sur la divulgation prématurée du prochain mouvement préfectoral :

« Le mouvement préfectoral actuellement en préparation au ministère de l'Intérieur n'est pas encore complètement arrêté. Par suite, il est prématuré de citer des noms, comme l'a fait un de nos confrères. »

Les étrangers en France

Le ministre de la justice a préparé, assure-t-on, un projet de loi qui sera présenté aux Chambres dès la rentrée, et qui a pour but de faire voter des peines rigoureuses contre les étrangers rentrant en France après en avoir été expulsés. Le grand nombre d'individus étrangers, qui se trouvent dans le cas précité a motivé la préparation de cette nouvelle loi.

Lord Rosebery, premier ministre d'Angleterre, est arrivé dimanche à Paris, par la gare du Nord, à 5 h. 40 du matin.

Circulaire ministérielle

Le *Gaulois* publie les principaux passages d'une circulaire envoyée par le ministre de l'Intérieur aux préfets :

« Veuillez appeler l'attention de la gendarmerie sur la nécessité d'apporter plus de soin que jamais à la surveillance des voies de communication, soit au cours de ses tournées réglementaires, soit quand elle se déplace pour le service du recrutement ; dans les circonstances actuelles, cette surveillance doit être d'autant plus étroite que parmi les trop nombreux nomades qui errent à travers le pays, se dissimulent maintenant des individus dangereux dont il importe de surveiller les agissements et les menées anarchistes. »

D'autre part, le zèle des municipalités et des agents de la force publique peut amener la diminution des vagabonds et l'autorité judiciaire est résolue à apporter toute la sévérité possible dans la répression du délit de vagabondage.

semblablement à secret — étaient hermétiquement fermés.

Elle tomba sur une chaise et sentit les larmes lui monter aux yeux, mais elle ne tarda pas à reprendre sa présence d'esprit ; son père lui avait appris les premiers éléments de la sculpture ; elle avait de la cire à modeler, elle en serait quitte pour prendre l'emprunt et pour faire faire une clé. Beppo, qui ne pouvait manquer d'arriver bientôt, et qui saurait trouver moyen de la prévenir, commanderait cet objet à la ville voisine.

Elle venait de reformer le meuble, et songeait, les pieds sur les chenets, quand le bruit de la porte du salon lui fit tourner la tête, elle se trouva en face avec M. de Maloy dont la partie de chasse n'était qu'une feinte pour éloigner Mme de Kéralain.

Quand Cécile reconnut celui qui entrait, elle se leva aussitôt et s'apprêta à ranger son ouvrage pour remonter chez elle. L'aspect seul de cet homme révoltait tout son être, et elle s'épargnait, autant qu'elle le pouvait, le supplice de causer avec lui.

Après le bonjour banal qu'elle ne pouvait se dispenser de lui adresser, elle fit un pas et se dirigea vers la porte, mais il se plaça devant elle et l'empêcha d'avancer.

— Mademoiselle, dit-il, je ne suis resté que pour avoir avec vous une explication que votre conduite de l'autre jour, que le dédain que vous affectez de ma personne ont rendus nécessaires.

— Je ne puis vous entendre, Monsieur, reprit Cécile, je n'ai pas le temps, j'ai des lettres

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 15

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XV

Quelques jours s'écoulèrent sans amener aucun événement. Mme de Kéralain était plus triste, plus préoccupée que jamais, malgré tout, rien de ce qui se passait n'était perdu pour elle. Elle regardait, elle épiait, elle réfléchissait et priait Dieu de faire pénétrer la lumière dans son âme déchirée. C'est que Bertrand lui avait mis un doute cruel au cœur. Si Cécile n'était, après tout, que l'instrument d'habiles imposteurs, spéculant sur une circonstance fortuite pour s'emparer d'une fortune considérable. Sa triste histoire était connue de tout le monde ! Beaucoup de gens avaient vu son mari et avaient pu constater combien Cécile lui ressemblait ! Quoi de plus naturel qu'une telle supposition ? Mais plus elle étudiait le caractère de la jeune fille, plus elle était convaincue de la noblesse, de l'élevation de cette âme innocente.

— Non, disait-elle alors, Cécile ne peut descendre de parents indignes : son éducation, ses habitudes, sa distinction, tout indique une origi-

Les grandes manœuvres de 1894

Paris, 26 août.

Une importante modification a été apportée après coup au plan des grandes manœuvres de 1894 par l'état-major général.

La commission du budget a été consultée quelques jours avant la clôture de la session sur cette modification, qui entraînerait une dépense supplémentaire par rapport aux crédits accordés d'après les prévisions primitives.

La modification a pour but d'introduire dans le plan général des manœuvres d'importants mouvements à exécuter en chemin de fer, en vue d'habituer les troupes à se servir de ce moyen de transport et surtout d'éviter de longues marches et par suite de consacrer plus de temps aux manœuvres elles-mêmes.

Il en résultera une augmentation de dépenses de 300,000 fr. environ ; mais, pour compenser cette augmentation, l'état-major général a proposé des réductions équivalentes sur d'autres dépenses se rapportant pour une part aux manœuvres elles-mêmes. Ces réductions résulteront des mesures suivantes :

1° On n'appellera que trois demi-classes de réservistes au lieu de quatre ;

2° Les réservistes de sept divisions frontalières ne seront convoqués qu'après le départ de la classe, c'est-à-dire au mois d'octobre, et ne prendront pas part aux manœuvres.

3° Dix-huit bataillons constituant des garnisons de places frontalières ne prendront pas part aux manœuvres.

4° Enfin deux corps d'armée seulement, au lieu de quatre, exécuteront des manœuvres de division.

Ajoutons que dans cinq divisions il ne sera exécuté des manœuvres de brigade que durant quatorze jours au lieu de quinze, et que le nombre total des officiers d'infanterie prenant part aux manœuvres de cadres sera réduit de sept cent soixante-huit à six cents.

Explosion au parc d'aérostation militaire de CHALAIS-MEUDON

Samedi, après-midi, une violente explosion s'est produite à l'établissement central d'aérostation militaire de Chalais-Meudon.

Un tube de gaz servant à gonfler les ballons a éclaté. Il n'y a aucun accident de personnes à déplorer.

Le hangar sous lequel étaient de nombreuses voitures portes-tubes a volé en éclats et d'énormes débris ont été projetés au loin.

Le commandant Renard a fait immédiatement noyer avec des pompes les matériaux qui avaient pris feu. Fort heureusement, le samedi, la plupart des ouvriers ne travaillaient pas et peu de personnes se trouvaient dans l'établissement.

Une enquête est ouverte pour savoir si on ne se trouve pas en présence d'un acte semblable à celui qui, il y a quelques mois, a été commis dans ce même parc de Chalais-Meudon.

La fête de Sedan

La plupart des journaux allemands commentent la nouvelle d'après laquelle l'empereur d'Allemagne aurait résolu de supprimer la fête de Sedan.

La *Gazette de Cologne* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« L'empereur Guillaume II a prouvé plus d'une fois qu'il considérait les conquêtes et les

glorieux souvenirs de la grande guerre comme un héritage sacré et qu'il était résolu comme tout bon Allemand, à ne pas abandonner la moindre parcelle. Ce qui est important pour nous, ce n'est pas de nous rendre les Français favorables, mais de montrer au monde que nous ne nourrissons aucune espèce de sentiment hostile à leur égard et que ce n'est pas nous qui cherchons à aggraver les relations des deux pays.

» Dans ce but, nous éviterons avec soin tout ce qui pourrait être interprété comme une flatterie pour l'amour-propre insatiable des Français, et bien qu'il ne veuille provoquer personne, le peuple allemand ne peut renoncer à sa fête de Sedan, et il n'y renoncera pas, précisément parce qu'il a besoin, à une époque où le sentiment patriotique s'émousse, d'élever et d'édifier son esprit par le souvenir des grandes journées où s'est faite l'unité de la patrie.

» La commémoration de la journée de Sedan doit du reste blesser beaucoup moins les sentiments des Français équitables que celui de toute autre bataille ; lorsque nous célébrons l'anniversaire de Sedan, où s'est écroulé l'Empire, qui nous avait déclaré la guerre, les républicains français peuvent, à un certain point de vue, fraterniser avec les monarchistes allemands, car c'est à Sedan qu'est née la troisième République. Nous continuerons donc de célébrer la fête de Sedan comme par le passé. »

Vol de poudre

Montluçon, 25 août.

Le vol de poudre comprimée aux mines de Bézenet, est l'œuvre de compagnons anarchistes. L'enquête faite par le parquet ne laisse pas de doute à cet égard.

Le vol a été commis dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 courant. Les malfaiteurs se sont introduits, en brisant la porte d'entrée, dans un petit bâtiment élevé dans la carrière du puits Cochin. C'est dans cette construction que M. Dupeyrat, entrepreneur, faisait déposer les outils ustensiles et les poudres employées pour l'exploitation de la carrière. Les voleurs ont emporté 11 kilos de poudre comprimée, soit 55 cartouches. Pour bien établir leurs intentions, ils ont laissé cette inscription sur la porte du bâtiment : « Vive l'anarchie ! Ils (sic) sauteront, les vaches ! »

Un des auteurs présumés de ce vol est entre les mains de la justice. C'est un ouvrier mineur, nommé Nicole, âgé de vingt-ans, et connu pour la violence de ses opinions révolutionnaires et de ses propos. Nicole, conscrit de la classe 1893, devait comme tel partir bientôt au régiment. Imbu des idées de « sans patrie », ayant horreur de l'armée, la perspective de faire son service militaire le mettait dans une véritable rage.

« Avant de partir, disait-il à chaque instant devant témoins, je frapperai un coup retentissant. Il le faut. J'ai ça dans le sang. J'en ferai sauter plus d'un. »

Mis à la disposition du parquet, Auguste Nicole n'a pu, au cours du premier interrogatoire, fournir l'emploi de son temps pendant la nuit où le vol a été commis. Il était porteur d'un coup-de-poing américain à pointes d'acier. Les plus graves présomptions s'élevant contre lui, il a été maintenu en état d'arrestation. Un autre mineur qu'on soupçonnait être de complicité avec lui, a été relâché faute de preuves.

La guerre entre la Chine et le Japon

Shanghai, 25 août.

Une lettre de Chemulpo, reçue à Chefoo, confirme la nouvelle de la défaite des Japonais à Ping-Yang et donne les détails suivants sur le combat :

« Le 19 août, un convoi de treize transports japonais chargés de troupes et escortés de dix-neuf navires de guerre, arriva à l'embouchure du Ta-Tong. Dix mille personnes environ débarquèrent et la colonne prit immédiatement la direction de Ping-Yang, situé sur le fleuve.

» Aux approches de cette ville, les Japonais rencontrèrent la cavalerie ennemie, forte d'environ mille hommes, et le combat s'engagea. Les cavaliers réussirent à couper l'armée japonaise en deux tronçons, et pendant ce temps, l'artillerie chinoise, très avantageusement placée sur une éminence, semait la mort et la panique dans les rangs ennemis et complétait la déroute.

» Les Japonais, considérablement réduits en nombre et toujours poursuivis, se retirèrent alors vers la côte, afin de se mettre sous la protection des canons de leurs navires.

» On annonce que 1,300 Japonais ont été tués. La lettre qui donne ces détails ne mentionne ni la retraite des Japonais sur Chung-Ho, ni leur expulsion de cette place ; il semble cependant que Chung-Ho ait été pris par les Chinois, car une dépêche de Tien-Tsin annonce que 10,000 hommes sont venus renforcer la garnison de cette ville, ce qui porte à 34,000 les forces de l'armée chinoise.

La même dépêche ajoute que le 20 août on a décidé, en conseil de guerre, d'attaquer le gros de l'armée japonaise et d'ouvrir la route de Séoul. Les Japonais tiennent en ce moment un passage à environ huit milles au sud de Chung-Ho, et on annonce qu'ils embarquent leur matériel encombrant.

Onze Japonais habillés en Chinois ont été arrêtés aujourd'hui comme espions et déportés.

Les Japonais sont traités en Chine avec une grande sévérité ; cinquante environ d'entre eux auraient été faits prisonniers dans l'île Formose et décapités sans jugement comme espions du gouvernement du Mikado.

La chaleur à Shanghai est intense ; deux Européens y sont morts aujourd'hui d'insolation.

Le gouvernement chinois, afin d'obtenir des subsides pour la guerre, a porté à 5 0/0 l'impôt sur le transport des marchandises, et l'on s'attend à voir porter à 4 dollars par balle l'impôt sur la soie.

St-Petersbourg, 25 août.

Plusieurs officiers de la marine russe, en retraite ou en disponibilité, qui avaient demandé au ministère de la marine l'autorisation d'accepter de hautes fonctions dans la marine japonaise, ont reçu une réponse négative, motivée par la neutralité stricte que la Russie observe dans le conflit sino-japonais. La même réponse a été faite aux demandes formulées par plusieurs officiers de marine russe pour être autorisés à prendre du service dans la marine chinoise.

La Guillotine-Arbalète

Paris, 26 août, soir

On se souvient de la fameuse « horloge-opéra » de Chicago, dont tous les journaux ont parlé au moment de l'exposition américaine ; son auteur, M. Terrier, de Villeneuve, un ingénieur français, qui vit depuis plusieurs années aux Etats-Unis, vient, paraît-il de donner le jour à une invention

non moins originale : « La guillotine-arbalète ».

Ce nouvel instrument de supplice, opérerait la décollation dans des conditions telles que la survie du supplicié serait certaine et que les expériences tendant à élucider cette intéressante question seraient enfin possibles dans les conditions les plus satisfaisantes.

L'essai de la « guillotine-arbalète » sera fait prochainement aux Etats-Unis sur un condamné à mort.

La mort du sultan du Maroc

On mande d'Algésiras :

Des nouvelles de Tanger, reçues à Gibraltar, affirment que le sultan est mort. Le *Libéral* et l'*Impartial* publient la nouvelle sous réserves.

Béhanzin père et fils

On lit dans le *Journal* :

On a remarqué que la santé de Béhanzin allait en déclinant depuis la fin de juin. La mort tragique de M. Carnot l'a vivement ému. Il a eu des crises de larmes. Lorsqu'un service religieux a été célébré, il s'y est rendu à pied, puis il a consacré quelques pièces d'or qui lui restaient à faire dire une messe. Encore maintenant il tressaille quand on lui parle de l'attentat de Lyon. Il a écrit à Mme Carnot une lettre de condoléances en même temps qu'il écrivait à M. Casimir Périer pour l'assurer de son attachement à la France.

Les lecteurs apprendront avec intérêt que le fils de Béhanzin, le jeune Ouanilo, commence à parler le français couramment et que, l'autre jour, un de ses condisciples l'ayant appelé « nègre », il lui a administré une princière raclée.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil général du Lot

Séance du 23 août

PRÉSIDENCE DE M. DE VERNINAC, PRÉSIDENT

Le conseil renvoie, sur la proposition de M. Cocula, à la commission des finances, pour voies et moyens, la demande des héritiers Fournier, à l'effet d'être payés d'un terrain cédé pour la construction d'un chemin.

Le conseil, au sujet de réparations à faire à la caserne de gendarmerie de Frayssinet, décide que l'architecte départemental sera chargé d'étudier l'importance de ces réparations et il sera statué dans une autre session.

Sur les conclusions du rapport de M. Vival, le conseil adopte en principe le projet de construction d'une passerelle au pont du Guâ, à Figeac, et renvoie à la commission des finances pour trouver les ressources nécessaires.

M. Béral, au nom de la commission des travaux publics propose d'adopter trois vœux relatifs : 1° à la construction d'un pont à Vire, sur le Lot ; 2° au courrier de Castelnau ; 3° au changement des heures de départ de trains de Libos. — Adopté.

Le conseil accorde en principe un supplément de dépense nécessitée par l'élargissement de la traverse de Miers (chemin de grande communication n° 34).

— Hélas ! il me sera difficile d'accomplir ce voyage. Qui pourrais-je envoyer.

— Moi si vous voulez.

— Vous ! Ah ! que de reconnaissance !

Trop heureux si je puis vous rendre ce que vous m'avez.

Il fut donc convenu que l'abbé partirait pour l'Irlande aussitôt que ses occupations le lui permettraient.

En attendant, il encouragea Mme de Kéralain à persévérer dans la ligne de conduite qu'elle avait jusque-là suivie vis-à-vis de Cécile.

— Un jeune personne de cet âge ne peut avoir encore tant de duplicité — ajouta-t-il. — Il ne doit pas vous être difficile de lire dans son jeu, si elle a quelque projet coupable.

Mme de Kéralain, consolée, fortifiée, vint prendre sa place à table en face de la donaière, elle était presque gaie et causait avec une animation légère et fébrile qui contrastait avec l'air abattu des autres convives. La donaière, toujours languissante et souffreteuse, ne parlait jamais beaucoup ; Cécile était réservée comme le doit être toujours une fille bien élevée ; mais d'ordinaire Bertrand de Maloy était un convive brillant et plein d'entrain. Ce soir-là, il lui était difficile de cacher les préoccupations qui l'agitaient.

Tout entier aux pensées que la vue de Cécile faisait naître en lui, il oubliait, en la regardant, de manger et de servir la donaière qui s'étonnait de ses négligences.

(A suivre)

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

à écrire.

— Il le faut, cependant, et cela sera.

— Cécile fit un geste d'ennui.

M. de Maloy poursuivit.

— Comme vous le savez probablement, je veux épouser Mme de Kéralain.

— C'est à elle à vous répondre, monsieur.

— Sans doute ; quoi qu'il en soit, vous me semblez prendre sur elle une influence qui ne sauraient me convenir... à moins que nous ne venions à l'instant que je veux vous proposer. Elle hésite à accepter. Il me faut donc auprès d'elle quelqu'un qui parle en ma faveur. Dans la lutte que j'ai engagée, il est nécessaire que j'ai l'appui d'une personne dévouée.

Cécile avait beaucoup de peine à se maîtriser. Son silence encouragea M. de Maloy. Il poursuivit :

— Voulez-vous être cette personne ?... D'après ce qu'il est aisé de voir, vous n'êtes pas riche. Combien me demanderez-vous pour cela ?

A ces mots, la colère de Cécile ne put plus se contenir.

— Ah ! M. de Maloy, s'écria-t-elle, vous êtes bien osé de me faire une semblable proposition ! Que savez-vous de moi ? Savez-vous si je suis riche ou pauvre ? Apprenez, d'ailleurs, que les filles de ma race ne se déshonorent jamais par une action vile et basse. Faites-moi place, vous dis-je, monsieur de Maloy.

Mais celui-ci fit un geste menaçant et ne bougea pas.

Il regardait, avec étonnement, cette jeune fille que la colère avait transformée, il écoutait les

éclats de cette voix vibrante qui résonnait à ses oreilles. Il lui semblait que Cécile avait grandi, qu'elle le dominait de la tête. Il se pas ait en lui qu'une chose qu'il ne comprenait pas. Il éprouvait un malaise indéfinissable : On eût dit qu'il avait peur.

A ce moment, un bruit de roues se fit entendre.

— Cette scène a déjà trop duré, dit Cécile, voici Mme de Kéralain qui rentre. Voulez-vous que je l'appelle ?

Sans répondre, M. de Maloy s'effaça, Cécile sortit lentement.

— Où donc ai-je entendu cette voix, se demandait-il, où donc ai-je vu ces yeux qui lancent des éclairs ?... C'est étrange ! — Ah ! je me souviens maintenant, — s'écria-t-il tout à coup. — Ce sont ses yeux à lui, c'est sa voix aussi. Qui donc est-elle ? Sa... sa fille ? Allons donc !... Mais oui ! Cela doit être ! Ah ! mademoiselle Cécile ! Vous êtes sa fille et vous avez osé me porter un défi ! Vous êtes sa fille et vous êtes venue ici pour préparer son retour sans doute... car il vit ! je le sais, moi qui l'ai toujours fait surveiller. Ma haine ne m'a pas trompé ! J'avais raison de vous le dire tout à l'heure, c'est une lutte. Mais, j'en fais le serment, vous ne serez pas la plus forte ! Mademoiselle Martini, vous l'aurez voulu, malheur à vous !

Au moment où Cécile, habillée pour le dîner, rentrait au salon, Bertrand qui l'avait précédée, s'approcha d'elle, humble et confus.

— Pardon, mademoiselle, si je vous ai offensée, lui dit-il d'une voix douce et respectueuse, pardon ! Je me repens sincèrement. Me ferez-vous

M. Delpon, au nom de la commission des travaux publics, propose d'adopter les conclusions du rapport de M. l'ingénieur en chef, tenant à rejeter une proposition d'augmentation de traitement en faveur des cantonniers du canton de Latronquière.

Cette proposition soulève une assez longue discussion à laquelle prennent part, avec le rapporteur, MM. Vival, Pauliac et Delport.

MM. Vival et Pauliac font ressortir que le travail des cantonniers à Latronquière est plus pénible et plus dangereux que dans toute autre partie du département, et regrettent que le département ne puisse rien faire pour eux ; ils prient, dans tous les cas, M. le préfet de vouloir bien les favoriser dans la répartition des secours dont il a la libre disposition.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Le conseil décide qu'en cas de maladie, les cantonniers toucheront l'intégralité de leur traitement, mais que tous les frais de médecin et de pharmacien resteront à l'avenir à leur charge.

Sur la proposition de M. Bessière, un projet de réparation à la caserne de gendarmerie de Castelnaud est renvoyé à la commission des finances avec avis favorable.

Sur les conclusions des rapports de M. Brugalières, les vœux suivants ont été adoptés :

1° Toute proposition de dépense supérieure à 1,000 fr. devra mentionner le chapitre du budget sur laquelle elle pourra être imputée ;

2° M. le préfet sera prié d'insister auprès du ministre de l'intérieur pour obtenir que la chasse ne soit ouverte dans le Lot que postérieurement au 15 août, et que notre département soit désormais compris dans la deuxième zone et non dans la première ;

3° Réduire les allocations accordées aux concours de pouliches et des poulinières et consacrer de nouvelles ressources au reliquat ainsi obtenu pour primes de conservation ;

4° Ouverture du canal des Deux-Mers (renouvellement du vœu ; le conseil insiste sur la déclaration d'utilité publique).

Le conseil accorde son appui moral à une demande de M. le proviseur du lycée de Cahors, tendant à créer dans cet établissement une chaire d'agriculture.

Le conseil émet le vœu que le ministère accorde, sur les fonds du pari mutuel, les ressources nécessaires pour l'achat d'étuves à désinfecter devant servir aux malades de Figeac et de Gourdon.

Le conseil ajourne, pour complément d'instruction, une demande de transfèrement à Lamothe du siège de la commune de Lachapelle-Auzac.

Sur la proposition de M. Grimal, le conseil émet le vœu que les cigares de 0 fr. 10 cent. soient tous fabriqués à la main et non à la machine.

Le conseil adopte le vœu du conseil d'arrondissement de Fougères tendant à une nouvelle organisation des cotis postaux.

Enfin, l'assemblée départementale émet les vœux que la taxe militaire soit supprimée et que les fusils de chasse confisqués soient détruits.

Divers autres vœux déposés sont lus par le président et renvoyés à l'examen des commissions compétentes.

La fin de la séance a été consacrée à la lecture du vœu suivant, déposé par MM. Cocula, Malvy, Iscard et Delport : « Le conseil général du Lot émet le vœu que le gouvernement de la République mette en pratique une politique républicaine. »

La séance est levée à 6 h. et renvoyée à demain 2 heures.

Séance du 24 août

M. le préfet assiste à la séance.

M. Delport, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observation.

M. le président donne lecture, de nouveau, de la proposition de vœu déposée, la veille, par M. Cocula. Ce vœu était ainsi conçu : « Le Conseil général du Lot émet le vœu que le gouvernement de la République mette en pratique une politique républicaine. »

M. le préfet déclare s'opposer à la discussion de ce vœu, qui a un caractère politique et dont l'assemblée n'a pas à s'occuper.

M. Cocula exprime sa surprise de voir M. le Préfet s'opposer à la discussion de ce vœu, attendu que d'autres vœux du même caractère ont été souvent déposés, discutés et votés par le Conseil général.

— Toutefois, puisqu'il n'est pas douteux, ajoute M. Cocula, que l'opinion presque unanime des membres du Conseil général est que le gouvernement nous donnera satisfaction, et, tenant compte, d'autre part, des scrupules de M. le Préfet, aussi bien que de la haute estime dont il jouit parmi nous, nous retirons notre proposition.

M. Rey dépose alors le projet de vœu suivant : « Le Conseil général émet le vœu que le gouvernement entre résolument dans la voie d'une prompt réalisation des réformes économiques et sociales que le pays attend. »

Le président propose le renvoi de ce vœu à la commission.

M. Cocula proteste contre ce renvoi et fait remarquer que, sous des termes différents, ce vœu renferme les mêmes sentiments que celui qu'il vient de retirer et contre lequel M. le Préfet a opposé la question préalable.

A la suite de ces observations, M. le Préfet oppose la question préalable au vœu de M. Rey.

Le projet de règlement de l'assistance médicale est ensuite adopté, après une très longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Calmeilles, Roques, Pauliac et le rapporteur, M. Rey.

Conformément aux conclusions du rapport de M. Longpuech, de la commission des finances, le Conseil ajoute une somme de 250 fr. au chapitre XI, en faveur de Robert, de Cieurac, ce qui porte le total de ce chapitre à la somme de 3,650 fr.

Une allocation de 722 fr. à imputer au budget rectificatif est accordée pour la construction des passerelles près du pont du Guâ.

Sur les conclusions du rapport de M. Pauliac, le Conseil rejette, faute de ressources suffisantes, treize demandes de subventions en faveur d'œuvres diverses.

Un crédit de 200 fr. est voté en faveur de l'érection d'une statue de Carnot à Lyon, et une somme de 300 fr. est accordée à l'Association des Dames françaises pour l'organisation d'une œuvre philanthropique à la mémoire du président Carnot.

Sur la proposition de M. Pauliac, le chapitre X (Archives départementales) est adopté tel qu'il a été présenté par M. le préfet.

Le chapitre XII (encouragement à l'agriculture et à l'industrie) est ensuite discuté et adopté avec quelques légères modifications sur le projet présenté. — Au lieu de 17,950 fr., le total de ce chapitre est porté à 18,250 fr.

Sur les conclusions du rapport de M. Marcenac, le conseil adopte le sectionnement en trois sections électorales de la commune de Gramat et cela malgré les observations de M. Calmon qui réclame la suppression totale du sectionnement, ou le maintien du statu quo.

La séance est suspendue à quatre heures et demie et reprise à cinq heures.

Sur la proposition de M. Lachière, de la commission des finances, le Conseil accorde un secours de 50 fr. pour la traverse de Miers.

M. Cocula donne lecture d'une lettre des vétérinaires du département, réclamant l'application de la loi sur l'inspection des foires et marchés.

M. le Préfet répond qu'il veillera à l'exécution de cette loi.

A la suite d'une assez longue discussion sur la question des tramways, à laquelle ont pris part MM. le Préfet, Cocula, de Lamaze, Vival et Pauliac, le Conseil décide d'ajourner la question au mois d'avril prochain, en décidant, toutefois, que la largeur de la voie des tramways à établir sera de un mètre.

M. Bessière, au nom de la commission des travaux publics, propose d'ajourner le projet d'élargissement de la traverse de Gignac. Adopté.

Est également ajourné le renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Gourdon.

Le Conseil, sur la proposition de M. Vival, rejette une protestation des maires du canton de Puy-l'Évêque au sujet de la répartition des contingents communaux.

Le Conseil fixe à 1 fr. 25 le prix de la journée dans les hospices de Gourdon, Figeac et Cahors, et à 1 fr. 10 dans l'hospice de Puy-l'Évêque.

Sont nommés membres de la commission de l'Assistance médicale : MM. Delpon pour Cahors, Longpuech pour Figeac et Malvy pour Gourdon.

La séance est levée à 6 h. 1/4 et renvoyée à demain, 2 heures de l'après-midi,

Séance du 25 août 1894

M. le préfet assiste à la séance.

Sur le rapport de M. Béal, le conseil émet le vœu que les billets d'aller et retour sur Paris aient, comme auparavant, une durée de sept jours au lieu de six. Il émet aussi le vœu que la caisse des chemins vicinaux soit rétablie.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Cocula propose d'ajourner à la session d'avril l'examen des travaux projetés sur le chemin vicinal de grande communication n° 3. Adopté.

Sur la proposition de M. Vival, diverses demandes de crédits sont rejetées ou renvoyées à la commission des finances. Parmi ces demandes figurait un crédit de 6,446 fr. 80 pour réfection de l'escalier extérieur du Palais de Justice de Cahors. Ce crédit a été réduit à 2,000 fr. pour l'exercice de 1895 ; mais sur la demande expressée de M. Talou, le conseil a décidé que la somme restante sera reportée, par moitié, sur les exercices 1896 et 1897.

M. Rey, au nom de la commission des travaux publics, propose de faire inscrire le pont de Vère, sur le Lot, dans le projet d'exécution des travaux neufs en 1896, conformément à la décision prise par le conseil général en 1892.

Ces conclusions sont discutées par MM. Vival, Pauliac, de Verninac, le préfet et le rapporteur de la commission. Après cette discussion, les conclusions de la commission sont adoptées.

Sur la proposition de M. Delport, le conseil donne acte du dépôt des rapports sur la situation des écoles normales, ainsi que du mode d'em-

ploi des fonds d'abonnement et rejette, avec regret, plusieurs demandes de trousseaux.

Le chapitre 13 (subventions aux communes), s'élevant à la somme de 6,500 fr., est adopté tel qu'il est présenté par M. le préfet.

Sur le rapport de M. Rellhié, le conseil adopte sans observations, tel qu'il est présenté, le chapitre 6 (enfants assistés), s'élevant à 41,000 fr.

Le chapitre 8 (assistance et hygiène publiques), s'élevant à la somme de 49,936 fr., est ensuite voté, mais avec suppression de l'article 24 (subvention à l'orphelinat agricole d'Arnis : 500 fr.) dont le montant est reporté à l'article 7 (indemnité pour la propagation et la conservation de la vaccine).

Sur les conclusions du rapport de M. Talou, le conseil vote le chapitre 16 (dépenses diverses : 61,741 fr. 69), en y ajoutant un crédit de 1,000 fr. en faveur de la caisse des planteurs de tabacs. Au sujet de ce don de 1,000 francs, M. Rey remercie le conseil au nom des planteurs

Le chapitre 14 (Instruction publique : 6,300 fr.) est ensuite adopté sur le rapport de M. Pauliac.

Acte est donné du dépôt du rapport de l'administration des haras.

Le chapitre 4 (Chemins vicinaux : 547,019 fr. 51) est voté sur le rapport de M. Pauliac.

Est également voté, le chapitre 18 (Dépenses imputables sur le produit des impositions extraordinaires : 458,397 fr. 23).

Sur les conclusions du rapport de M. Lachière, le conseil refuse de procéder au répartition de l'impôt foncier, de la personnelle et de la mobilière, par ce motif que la part incombant à notre département est trop élevée.

Le conseil renouvelle l'imposition de 14 centimes 25 pour l'entretien et la construction des chemins vicinaux et l'assistance médicale gratuite.

Le budget rectificatif de 1894 se soldant par 25,264 fr. 37 en recettes et en dépenses est ensuite adopté.

La balance du budget de 1895 est de 1 million 417,835 fr. 86, en recettes et en dépenses.

Sur le rapport de M. Marcenac, rapporteur de la commission des objets divers, le conseil adopte le classement suivant des comices agricoles : Cahors, Puy-l'Évêque, Concots, Catus, Latronquière, Saint-Céré, Vayrac.

Tous les vœux déjà émis par les conseils d'arrondissement sont adoptés par l'assemblée départementale sur la proposition de M. Brugalières, à l'exception, toutefois, d'un vœu du conseil d'arrondissement de Figeac, tendant à ce que le système d'impôt actuel soit remplacé par un impôt progressif sur le revenu.

La seconde partie d'un autre vœu émis par le même conseil d'arrondissement, est rejetée. Ce vœu était ainsi conçu : « Vœu tendant à ce que le taux légal en matière civile soit réduit à 4 0/0 et que tous les titres au porteur soient supprimés. »

Sur la demande de M. Malvy, le conseil émet le vœu qu'il soit établi une halte au Pas-de-Mules, entre Souillac et Gignac-Cressensac. M. Lachière s'associe à ce vœu qu'il avait du reste précédemment émis.

La séance est levée à cinq heures et M. le président a déclaré close la session d'août 1894.

Concours de bestiaux et instruments agricoles de Cahors

La Société agricole et industrielle du Lot tiendra samedi 1^{er} septembre prochain, son concours annuel d'animaux reproducteurs et d'instruments agricoles dans le préau de la Chartreuse, à Cahors.

Les personnes qui désirent prendre part à ce concours, n'ont besoin que de conduire leurs bestiaux et de déposer leurs instruments agricoles, au lieu indiqué, pour une heure du soir.

La déclaration des exposants n'est pas réclamée par le programme de la Société.

Vélocé-Sport Cadurcien

MM. les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 1^{er} septembre, à 8 h. 1/2 du soir au siège du club (Café Tivoli.)

Bal de la jeunesse

Le bureau provisoire a l'honneur de prier les jeunes gens de la ville de Cahors, de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu dans une des salles de la Mairie, le mercredi 29 août à 8 h. 1/4 du soir, pour l'élection du bureau définitif.

La commission provisoire

Le prix du blé

Le ministère de l'agriculture publie un tableau indiquant le prix du quintal de blé sur les principaux marchés de France et de l'étranger, arrêté à la date du 17 août 1894. Nous en extrayons les renseignements suivants :

Paris 19 fr. 25 ; Lyon 18 fr. 25 ; Rouen 19 fr. 20 ; Toulouse, 17 fr. 05 ; Nancy 19 fr. ; Dijon 17 fr. 75 ; Chartres 18 fr. 32 ; Bergues 18 fr. 60 ; Berlin, 17 fr. 25 ; Vienne, 14 fr. 65 ; Bruxelles, 14 fr. ; Odessa, 13 fr. 25 ; New-York, 10 fr. 55 et Chicago 9 fr. 95.

Gourdon
Ce matin, vers six heures, un incendie, dont les causes sont inconnues, a complètement détruit la maison de M. Barry, sabotier à Gourdon. Les pompiers ont dû se borner à faire lapart du feu et à préserver les maisons voisines.

Figeac
On fait circuler en ce moment en ville une pétition adressée à M. le Maire et à MM. les membres du conseil municipal. Les pétitionnaires prient nos édiles de vouloir bien, à la plus prochaine séance du conseil, prendre une délibération portant :

- 1° Que les marchés-foires qui commencent le premier mercredi d'octobre et prennent fin le samedi avant les Cendres seront prolongés jusqu'au samedi, veille de Pâques, inclusivement ;
- 2° Que les foires des 15 novembre, 15 décembre, 15 janvier et 15 février de chaque année dureront deux jours.

Souillac
M. Malvy adresse aux électeurs du canton de Souillac, la lettre de remerciements suivante :

« Aux électeurs du canton de Souillac,
Chers concitoyens.
En m'élisant conseiller général, vous m'avez fait un honneur dont je vous serai toujours reconnaissant.
Le drapeau républicain que je tiens depuis si longtemps est sorti vainqueur de la lutte ; je suis heureux de lui attribuer tout le mérite de mon succès.
Aux électeurs qui m'ont accordé leurs suffrages, j'adresse mes plus vifs remerciements ; à ceux qui me les ont refusés, je promets de faire tous mes efforts pour leur prouver que j'étais digne de leur confiance : à vous tous, je jure de remplir fidèlement et loyalement mon mandat.
Vive la République !

MALVY
Conseiller général, maire de Souillac.

M. Ernest Cassagnade adresse aux électeurs du canton de Souillac la lettre de remerciements suivante :

Mes chers concitoyens,
J'adresse aux 1056 électeurs qui m'ont donné leur voix l'expression de ma vive et profonde gratitude.
Je les félicite d'avoir voté dans l'indépendance de leur conscience et de leur raison, et d'avoir su résister à toutes les tentatives de pression que des hommes, qui se disent républicains et amis de la liberté, ont osé entreprendre contre le suffrage universel.

L'imposante minorité qui s'est affirmée sur mon nom me donne le droit d'être fier, car j'ai abordé la lutte dans les conditions les plus défavorables.

Nouveau venu à la vie publique, entrant pour la première fois en contact avec le corps électoral et n'ayant que douze jours pour faire la campagne, je me suis trouvé en face d'influences de toute origine coalisées autour d'une candidature officielle savamment préparée, avec le cortège habituel de ses procédés démoralisateurs, intimidations, menaces, injonctions, promesses irréalisables, perfides insinuations.

Je constate avec orgueil pour mon pays que la franchise de mes opinions, la loyauté de mon langage et la dignité de mon attitude ont été comprises et m'ont conquis non seulement un chiffre considérable de suffrages, mais encore, et j'en ai eu de touchantes preuves, l'approbation et l'estime de beaucoup de ceux qui, pour des motifs divers, ont été obligés de se prononcer contre moi.

Le meilleur témoignage de reconnaissance que je puisse donner à ceux qui m'ont ainsi spontanément apporté leur confiance et leur sympathie, est de les assurer qu'ils trouveront toujours en moi un concours empressé pour soutenir leurs droits individuels et l'intérêt public et pour lutter, au nom de l'honnêteté et de l'indépendance des citoyens, contre toutes les petites tyrannies qui les oppriment depuis si longtemps.

Comme je l'ai dit dans ma profession de foi, on a fait appel à mon dévouement ; je l'ai donné de tout cœur ; il reste acquis à la cause de la République et de la démocratie, à la défense de la justice et de la liberté.

ERNEST CASSAGNADE,
Avocat, docteur en droit.

L'estomac est le roi de l'économie ; il a besoin de nos soins incessants si nous voulons qu'il fonctionne bien. Il est prouvé que les Pilules Suisses sont le meilleur remède contre tous les troubles des fonctions digestives.

SOLÉRIEUX (Drôme)

Ma domestique, atteinte depuis plus d'un an d'une surdité de l'oreille droite, a été guérie par les bienfaisantes Pilules Giequel. Depuis fort longtemps un rhumatisme la faisait beaucoup souffrir, et elle croit avec raison que ces Pilules lui ont sauvé la vie. Elle remarque aussi que les Pilules Giequel la préservent des Rhumes et de toutes sortes de maux.

Signé : Bonnard, curé de Solérieux.

MAISON

Bien aménagée à louer, en partie ou totalité, située rue Lestieu. Eau dans la maison et water-closets à l'anglaise. — Prix modéré. S'adresser pour visiter, chez M. Arnaudet, rue Fénelon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

• Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des BILLETS D'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les BILLETS sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre BILLETS simples ordinaires le prix d'un de ces BILLETS pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des BILLETS, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les BILLETS non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des BILLETS d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de BILLETS doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

BILLETS d'aller et retour à Prix réduits

Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau: 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2^o pour la station de Royat, des bil-

lets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

De Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et la Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa.

BILLETS d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des BILLETS de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après:

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Carnéau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des BILLETS complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces BILLETS sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément: le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons représentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la Mode Illustrée est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire: c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La Mode illustrée, Journal de la Famille, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4^o, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition: Trois mois, 3 fr. 50; — Six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition: Trois mois, 7 fr.; — Six 13 fr. 50; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DEPARTEMENTS: 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de a petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en rendre compte.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Accrochages, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et un timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des Demoiselles. A un mérite littéraire un moment apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DEPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, directeur.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION: 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique.

La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures des Œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements: Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.

Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'Administration de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesureur 46 X 36, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

A VENDRE

Pour cause de décès Dans la sous-préf. d'un grand dépt de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien. — Chiffre d'affaires: 45,000 fr. Prix à débattre d'après inventaire. S'adresser aux initiales L. M. M., Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN: 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

DEMANDEZ chez tous les Libraires la petite Carte de poche DU LOT et à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors)

Bon prime du « Journal du Lot »

Eaux Minérales Naturelles de Cransac Sources Roques

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture: 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embroccation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

16, Rue de la Liberté, Cahors

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

